



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 24688

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer concernant l'opération « la conduite aux abords des chantiers ». Cette opération, lancée dans le cadre de la politique de lutte contre l'insécurité routière, a pour but de sensibiliser les usagers de la route aux risques d'accidents aux abords des chantiers. Afin d'assurer l'entretien et l'aménagement des infrastructures routières pour la sécurité et le confort des automobilistes, des personnes travaillent à proximité des axes routiers et autoroutiers. En 2002, 8 personnels autoroutiers et de services d'urgence ont perdu la vie, 32 ont été blessés et près de 180 véhicules ont été percutés. Par cette opération, il s'agit de responsabiliser les automobilistes, d'adapter leur conduite et de réduire leur vitesse afin de limiter le risque d'accidents. Il lui demande, en conséquence, de lui apporter des précisions quant à la poursuite de cette opération et aux résultats enregistrés.

Texte de la réponse

Afin de sensibiliser les Français aux risques encourus par ceux qui interviennent pour entretenir les routes et autoroutes, le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et ses partenaires (l'Association des sociétés françaises d'autoroutes, le Syndicat des équipements de la route) s'associent tous les ans depuis 2003 au mois de mai pour mener une campagne d'information nationale. Partout en France, les directions départementales de l'équipement organisent à la même époque des actions de sensibilisation sur le terrain et diffusent largement un dépliant d'information. Les radios d'autoroutes et les radios locales diffusent des modules pré-enregistrés (témoignages d'usagers de la route et d'agents, interviews d'experts, messages de sensibilisation) traitant des questions de sécurité routière aux abords des chantiers : « Si on vous demande de ralentir aux abords d'un chantier, c'est qu'il y a une bonne raison. » En 2005, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, s'est rendu sur un chantier de fauchage en Seine-et-Marne. À cette occasion ont été rappelés aux usagers, à la veille des grands départs en vacances, les risques encourus par les personnels d'exploitation des routes ainsi que les règles de conduite à respecter aux abords des chantiers. Le ministre a une nouvelle fois condamné l'inconscience de certains automobilistes aux abords des zones de chantier et a appelé les usagers de la route à plus de vigilance. En effet, les comportements à risques sont source d'une véritable insécurité pour les professionnels de la route, alors que leurs interventions sont nécessaires au maintien et à l'amélioration de la qualité du réseau routier. Il faut rappeler qu'en 2004, sur le réseau autoroutier national, 3 personnes travaillant sur réseau ont perdu la vie, 17 ont été blessées et plus de 98 véhicules d'intervention ont été percutés. En 2005, 140 accidents impliquant des usagers de l'autoroute ont été enregistrés causant 2 blessés graves et 30 blessés légers parmi les personnels intervenant sur les réseaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24688

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7056

Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 4019